



Nîmes, le 3 Mars 2016

*Le Directeur Départemental des  
Services d'Incendie et de Secours du Gard*

Directeur Départemental

à

REF : N° 16-34/CS/GR

*M. le Secrétaire Départemental du Syndicat SUD*

Affaire suivie par le Colonel SIMONET  
Poste 5002

Comme suite à vos demandes, et conformément aux sujets évoqués lors de nos réunions de ces derniers mois concernant les économies nécessaires pour le budget 2016, je tiens à vous apporter les éléments suivants :

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les économies de fonctionnement doivent être amplifiées pour le SDIS dès l'année 2016.

Une analyse financière des différents groupements et services, commencée dès l'été, nous a permis d'identifier des mesures. (certaines d'entre elles n'étant que de revenir au RI). Certaines sont déjà en place (FMA, CRANO) depuis quelques mois et ont impacté favorablement le début de l'année budgétaire, notamment grâce à l'implication des chefs de centres.

**Notre objectif est de mettre en place pour 2016 des mesures :**

- Qui n'impacteront pas la capacité opérationnelle du service public SDIS et donc la défense de la population Gardoise.
- Qui ne toucheront pas aux acquis sociaux de tous les personnels.
- Qui préserveront le temps de travail, primes et régime indemnitaire de tous les personnels.
- Qui préserveront les protocoles signés (recrutement des 9 sapeurs-pompiers et les nominations d'adjudants notamment).

Le président du conseil d'administration du SDIS et la direction ont toujours travaillé avec ces objectifs. Le président l'a d'ailleurs rappelé aux organisations syndicales. Ces mesures nécessitent un effort de tous.

Ainsi, sans être exhaustif, l'usage de véhicule de service a été retiré pour les personnes non citées dans la note de service concernant les véhicules, les budgets du groupement technique logistique, du SSSM, du groupement informatique, seront revus de manière significative à la baisse.

Il conviendra également d'éviter les SURPOJ en organisant de façon optimale les prévisions de garde casernée. Les renforts en gardes pour les activités non opérationnelles telles que protocole VSAV seront également supprimés.

Le lundi 7 mars, des mesures de réévaluation financière des interventions payantes seront mises au vote du conseil d'administration (hyménoptère etc...).

D'autres mesures visant à aboutir sur des économies de fonctionnement seront présentées au Comité Technique du 1<sup>er</sup> avril concernant notamment la réorganisation de services (SSSM, Marchés,...).

Toutes ces mesures additionnées, ainsi que des décisions budgétaires comptables (augmentation durée d'amortissement etc...) ainsi que le non remplacement de certains postes, notamment de catégorie A récemment vacants, nous permettrons de tenir ces objectifs.

C'est tout le sens du débat d'orientation budgétaire du lundi 7 mars que de valider ces principes.

Il est d'ailleurs noté dans le rapport de ce DOB, qui sera voté lundi, la conclusion suivante qui corrobore bien mes propos :

**« Ces réflexions et les décisions qui y seront liées visent à maintenir prioritairement le niveau d'engagement opérationnel et les avancées sociales voulues par les précédents conseils d'administration »**

Aussi, j'invite tous les personnels à faire l'effort nécessaire de façon à ce que nous puissions continuer à défendre la population gardoise avec efficacité.

Le Directeur Départemental des  
Services d'Incendie et de Secours



Colonel C. SIMONET